

INFOS PARENTS

Comment inscrire votre (vos) enfant(s) ?

Pour inscrire votre enfant à compter de la rentrée scolaire 2022, merci de me retourner :

☞ la fiche de renseignement complétée qui est encartée dans ce document, accompagnée des documents demandés :

☞ *une copie du carnet de vaccination, obligatoire.*

☞ *l'attestation d'assurance scolaire/périscolaire* à remettre à la rentrée ou l'envoyer par mail myon.cdl@francas-doubs.fr

Information pratique :

Merci de prévoir pour le premier jour d'accueil un nécessaire pour le brossage des dents (dentifrice, brosse à dents et gobelet hermétique, marqués au nom et prénom de votre (vos) enfant(s))



CENTRE DE LOISIRS Périscolaire avec Restauration de MYON Année Scolaire 2022/2023

Groupement pédagogique de Myon :
Bartherans, Châtillon sur Lison,
Cussey sur Lison, Echay, Goux-sous-
Landet, Lizine, Myon.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Marianne DELBECQUE

Tel : 09.88.18.71.53
07.85.28.12.47

Mail : myon.cdl@francas-doubs.fr

A l'initiative du Regroupement Pédagogique de MYON, l'Association des FRANCAS du DOUBS organise un **accueil de loisirs périscolaire avec restauration**, destiné aux enfants scolarisés dans les villages de Bartherans, Châtillon sur Lison, Cussey sur Lison, Echay, Goux-sous-Landet, Lizine, Myon.

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE AVEC RESTAURATION :

- * *Accueil du matin* : de 7h30 à 8h30
- * *Restauration scolaire* : de 12h00 à 14h00
- * *Accueil du soir* : de 16h30 à 18h30
- * : horaires modulables suivant les inscriptions.

Les tarifs périscolaires :

ATL : Aides aux Temps Libres délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales de BESANCON.

NB : toute heure commencée est due.

REPARTITION DES TRANCHES

Tranche	1	2	3	4
Quotient Familiale	< 800	801 à 1 000	1 001 à 1 350	>1 350

Merci de communiquer à Marianne votre numéro d'allocataire CAF. Pour les familles dépendant de la **MSA**, merci de vous rapprocher de votre agence pour obtenir une attestation.

A défaut de ces informations, les tarifs appliqués seront ceux de la tranche 4.

TARIFS DU 01 SEPTEMBRE 2022 AU 07 juillet 2023 :

	Heures de fonctionnement	Tranche 1 (ATL déduits)	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Accueil du matin	7h30 à 8h30	1,50€	2€	2,10€	2,20€
Accueil du midi (repas)	12h00 à 14h00	5€	6€	6,10€	6,20€
Accueil du soir 1h	16h30 à 17h30	1,50€	2€	2,10€	2,20€
Accueil du soir 2h	16h30 à 18h30	3€	4€	4,20€	4,40€

MODE DE FREQUENTATION

REGULIERE PERMANENTE :

Votre enfant s'inscrit 4 jours par semaine au Restaurant Scolaire.

PARTIELLE PERMANENTE :

Votre enfant s'inscrit 1, 2 ou 3 fois par semaine aux jours arrêtés lors de l'inscription ou selon un planning spécifique établi chaque mois.

EXCEPTIONNELLE :

Votre enfant peut, **d'une façon ponctuelle, et à titre exceptionnel** (événements familiaux, hospitalisation des parents, rendez-vous ou autres...) prendre un repas au restaurant scolaire et/ou fréquenter l'accueil du matin ou du soir (prévenir la veille avant midi, le vendredi avant midi pour le lundi, sauf urgence).

MODALITES DE PAIEMENT :

Les factures sont émises à terme échu et sont transmises aux familles.

Seules seront déduites, sur la facture du mois suivant, les absences supérieures à 48h, et déclarées au responsable.

Moyens de paiements acceptés :

- ✚ Par **chèque bancaire** à l'ordre des FRANCAS DU DOUBS
- ✚ En **espèces**,
- ✚ Par **virement bancaire**: en indiquant bien le nom sur l'ordre de virement
Merci de vous adresser à la directrice qui vous transmettra un RIB.
- ✚ En chèque **CESU** (Chèque Emploi Service Universel)
- ✚ Par **carte bleue** directement sur le portail famille Francas.

Seules les heures de garde (matin et soir) pourront être réglées avec les chèques CESU.

Ne procédez pas vous-même aux déductions sur vos factures !

Médicaments : ordonnance pour traitement médical

